

# Établir votre identité

Si votre demande pour le programme WINNpass est approuvée, on vous demandera de produire des documents pour prouver votre identité lorsque vous passerez prendre votre carte peggo WINNpass dans un des Centres de service à la clientèle de la Régie des transports de Winnipeg.

Pour prouver votre identité, vous aurez besoin de documents établissant les éléments suivants :

- Date de naissance
- Nom au complet
- Résidence à Winnipeg

## Pièces justificatives acceptables

Vous pouvez utiliser une vaste gamme de documents pour prouver chaque partie de votre identité lorsque vous recevez votre carte peggo WINNpass. Chaque pièce d'identité doit émaner d'une autorité telle que le gouvernement fédéral, une Province ou une agence gouvernementale. Ces pièces d'identité doivent également être des originaux, pas des photocopies.

Pour savoir quelles pièces justificatives il est possible d'utiliser, veuillez consulter la liste des documents acceptés pour une carte peggo WINNpass.

## Documents acceptés pour une carte Peggo WINNpass

Type de document	Identité			
	Date de naissance	Nom de famille	Prénom(s)	Résidence à Winnipeg et adresse permanente
<i>Toute pièce d'identité doit être valide.</i>				
<b>Certificat de naissance</b> délivré par un Bureau de l'état civil d'une province ou d'un territoire du Canada	●	●	●	
<b>Passeport canadien</b>	●	●	●	
<b>Passeport étranger</b> accompagné d'un document d'immigration du Gouvernement du Canada ou autre document acceptable prouvant que vous avez le droit de vous trouver au Canada	●	●	●	
<b>Certificat sécurisé du statut d'Indien</b> délivré par le Gouvernement du Canada	●	●	●	
<b>Certificat de citoyenneté ou de naturalisation</b> délivré en vertu de la <i>Loi sur la citoyenneté</i> du Canada – <b>Carte</b>	●	●	●	
<b>Certificat de conservation de citoyenneté ou Certificat d'enregistrement d'une naissance à l'étranger</b> délivré en vertu de la <i>Loi sur la citoyenneté</i> du Canada ou une loi la précédant.	●	●	●	
<b>Carte de résident permanent</b> ou <b>Fiche relative au droit d'établissement</b> délivrée en vertu de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> du Canada <b>avec ou sans signature</b> (délivrée avant le 4 février 2012)	●	●	●	
<b>Permis d'études</b> ou <b>Permis de travail</b> délivré en vertu de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> du Canada	●	●	●	
<b>Permis de séjour temporaire</b> délivré en vertu de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> du Canada	●	●	●	
<b>Document du demandeur d'asile</b> délivré en vertu de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> du Canada	●	●	●	
<b>Certificat de changement de nom</b> délivré en vertu de la <i>Loi sur le changement de nom</i> (ou un certificat comparable délivré par une province ou un territoire du Canada)		●	●	
<b>Certificat de mariage</b> délivré par une province ou un territoire du Canada		●		
<b>Relevé bancaire récent</b> (c.-à-d. datant des trois derniers mois) avec l'adresse domiciliaire du demandeur				●
<b>Carte de Santé Manitoba</b>				●
<b>Document d'impôt sur le revenu</b> (datant des trois derniers mois) avec l'adresse domiciliaire du demandeur				●
<b>Confirmation de prestations d'assurance sociale</b>				●
<b>Facture de services publics</b> (des trois derniers mois)				●
<b>Déclaration d'un répondant</b>				●